

**ARRETE DU PRESIDENT
DU CENTRE DE GESTION RELATIF A
LA PROMOTION INTERNE - 2026**

**LISTE D'APTITUDE POUR L'ACCES AU GRADE
D'INGENIEUR TERRITORIAL**

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Savoie,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L. 523-1 et L. 523-5,

Vu le décret n° 2016-201 du 26 février 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté n° 2020-AG-54 du Président du Centre de Gestion de la Haute Savoie fixant les lignes directrices de gestion en matière de promotion interne des collectivités et établissements affiliés au Centre de gestion de la Fonction Publique de Haute-Savoie, modifié par arrêté n° 2022-AG-01,

Considérant que le nombre de recrutements pour l'année 2025 est de **21**, auxquels il convient d'ajouter le reliquat des recrutements 2025 (**1**) permettant ainsi **11** inscriptions sur la liste d'aptitude pour la promotion interne au grade d'ingénieur territorial au titre de l'année 2026,

Considérant que **1** dossier a été présenté pour l'accès au grade d'ingénieur accessible au titre de l'examen professionnel, le nombre de postes pour l'accès au grade d'ingénieur au choix est de **10**,

Considérant l'expérience et la valeur professionnelles de chacun des fonctionnaires proposés, notamment leur aptitude à exercer des responsabilités de niveau plus élevé et leur capacité à accomplir des tâches d'une plus grande complexité ou nécessitant des connaissances plus étendues,

ARRETE

ARTICLE 1

La liste d'aptitude au grade d'**ingénieur territorial** au titre de la promotion interne de l'année **2026** est établie comme suit :

<i>Collectivité</i>	<i>Nom-Prénom</i>	<i>Date de 1ère inscription</i>
SYNDICAT MIXTE AMENAGEMENT ARVE ET AFFLUENTS	Mme BARBER Mélanie	<i>03 juillet 2026</i>
SYNDICAT MIXTE AMENAGEMENT ARVE ET AFFLUENTS	M. BAZ Franck	<i>03 juillet 2026</i>
MAIRIE DE RUMILLY	Mme DERONZIER Estelle	<i>03 juillet 2026</i>
SITOM DES VALLEES DU MONT BLANC	Mme DESCAMPS Isabelle	<i>03 juillet 2026</i>
MAIRIE D'EVIAN LES BAINS	M. DUMONT David	<i>03 juillet 2026</i>
MAIRIE DE RUMILLY	M. GAREL Thomas	<i>03 juillet 2026</i>

CDC ARVE ET SALEVE	M. MICHAULT Raphaël	Envoyé en préfecture le 03/07/2026 Reçu en préfecture le 03/07/2026 Publié le 03/07/2026 ID : 074-287412019-20260703-2026_AG_15-AR
MAIRIE DE POISY	M. MICHEL Julien	
SIVU DE LA VALLEE D'AULPS	Mme RACADOT Marilyne	03 juillet 2026
MAIRIE DE SAINT PIERRE EN FAUCIGNY	M. ROYER Raphaël	03 juillet 2026
CDC FAUCIGNY GLIERES -CCFG	Mme SERRE Aurélie	03 juillet 2026

ARTICLE 2

Le Président du Centre de Gestion certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

ARTICLE 3

La date de fin de validité de la présente liste est fixée **au 02 juillet 2028**.

ARTICLE 4

Le Directeur du Centre de Gestion est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet de Haute-Savoie.

Rendu exécutoire le :

Fait à Annecy, le 03 juillet 2026

Le Président,



Antoine de MENTHON

